



TC/39/9

ORIGINAL: anglais

DATE: 18février2003

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES
GENÈVE

COMITÉ TECHNIQUE

Trente-neuvième session
Genève, 7 - 9 avril 2003

PUBLICATION DES DESCRIPTIONS VARIÉTALES

Document établi par le Bureau de l'Union

1. À sa trente-huitième session, tenue à Genève du 15 au 17 avril 2002, le Comité technique (TC) a examiné, sur la base du document TC/38/10, les différents aspects techniques à traiter aux fins d'une étude type concernant la publication des descriptions variétales. Il a décidé d'inviter les groupes de travail techniques (ci-après dénommés "les TWP") à proposer une liste d'espèces et à déterminer les membres de l'Union et autres parties intéressées qui souhaiteraient participer à l'étude type pour chaque espèce. Le TC est convenu par ailleurs que les TWP devraient être invités, pour les espèces visées, à examiner le moyen de séparer les variétés notoirement connues en différents groupes agronomiques. Le TC examinerait ensuite les propositions et, à sa trente-neuvième session prévue au printemps 2003, établirait une liste succincte d'espèces sur lesquelles l'étude type pourrait être fondée.
2. Le présent document contient les propositions formulées par les TWP au cours de leurs sessions de 2002, et définit les prochaines étapes du projet qui seront examinées par le TC à sa session d'avril 2003.

Rappel des faits

3. À sa trente-septième session, tenue à Genève du 2 au 4 avril 2001, le TC a examiné différents aspects de la publication des descriptions variétales. Il a souligné en particulier les difficultés concrètes liées à la prise en considération des variétés notoirement connues dans l'examen DHS et a pris note des avantages que pourrait présenter l'inclusion des données relatives aux descriptions variétales dans la base de données UPOV-ROM. Il a demandé que ces aspects soient examinés par le Comité administratif et juridique (CAJ) lors de ses délibérations sur la question.

4. Le Bureau de l'Union a établi une proposition, en collaboration avec le Groupe de travail ad hoc sur la publication des descriptions variétales (ci-après dénommé "le WG-PVD"), et le CAJ a approuvé un projet à sa quarante-quatrième session tenue les 22 et 23 octobre 2001 (documents CAJ/44/4 et CAJ/44/4 Add.).

5. Cette proposition recense deux aspects principaux à traiter. Tout d'abord, elle fait ressortir la nécessité d'une étude de type afin de rechercher et de formuler avec toute l'efficacité voulue des solutions aux questions techniques que soulèvent l'élaboration et la publication éventuelles des descriptions variétales, au niveau international. Ensuite, elle souligne qu'il faut résoudre d'importantes questions juridiques, administratives et financières avant d'envisager la mise en place d'un système international de publication des descriptions variétales. En ce qui concerne l'étude de type, il est proposé d'inviter le TC et ses TWP à traiter les aspects techniques, alors que le WG-PVD serait prié de mettre au point une "publication test" des descriptions variétales normalisées figurant dans l'étude de type.

6. À sa trente-huitième session, tenue à Genève du 15 au 17 avril 2002, le TC a examiné la proposition sur la base du document TC/38/10, dont l'annexe contient le projet. Il a pris note des différents aspects techniques qu'il conviendrait de traiter aux fins de l'étude de type sur la publication des descriptions variétales. Il a décidé d'inviter les TWP à proposer une liste d'espèces conformément à la section 6.1.1.a) de l'annexe du document TC/38/10 et, conformément à la section 6.1.1.b), à déterminer les membres de l'Union et autres parties intéressées qui souhaiteraient participer à l'étude de type pour chaque espèce. Il examinerait ensuite les propositions et, à sa trente-neuvième session prévue au printemps 2003, il établirait une liste succincte d'espèces sur lesquelles une étude de type pourrait être fondée. Le TC est en outre convenu que les TWP devraient être invités, pour les espèces visées, à examiner le moyen de séparer les variétés notoirement connues en différents groupes agronomiques. Il a demandé au Bureau de l'Union d'établir un document explicatif qui servirait de base à l'examen auquel procéderaient les TWP (document TC/38/10 Add.).

Propositions formulées par les TWP

7. Le tableau ci-après récapitule, sur la base du document TC/38/10 Add., les propositions formulées par les TWP à leurs sessions respectives tenues en 2002 :

<u>Espèce/ plante cultivée</u>	<u>TWPformulant laproposition</u>	<u>Coordonnateur</u>	<u>Partiesintéressées</u>
Orge	TWA	Danemark	AR,CA,CL,CZ,DE,DK,EE,ES,FI,FR,GB,HR,HU,NL,NZ,RO,RU,SE,ZA
Pomme de terre	TWA	Pays-Bas/OCVV	CA,CL,CZ,DE,EE,GB,IL,NL,NZ,ZA,OCVV
Soja	TWA	France	AR,BR,CA,FR,HU,RU,ZA
Pommier	TWF	Royaume-Uni	AR,DE,FR,GB,HU,NL,NZ,OCVV
Fraisier	TWF	Israël	AR,DE,ES,FR,HU,IL,KE,NZ,OCVV
Pétunia	TWO	Allemagne	AU,CA,DE,JP,NZ,KR,OCVV
Laitue	TWV	Pays-Bas	CZ,DE ,HU ,NL,PIES,OCVV,ISF
Chouchinois	TWV	Japon	DE,NL ,JP, KR ,PL ,OCVV , ISF

TWA	Groupedetravailtechniquesurlesplantesagricoles
TWF	Groupedetravailtechniquesurlesplantesfruitières
TWO	Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers
TWV	Groupedetravailtech niquesurlesplantespotagères
OCVV	Officecommunautairedesvariétésvégétales
ISF	Fédérationinternationaleledessemences

8. Le tableau ci -après contient des données relatives au mode de multiplication ou de reproduction de l'espèce ou de la plante cultivée proposée et à la région intéressée dans chaque cas:

<u>Espèce/ plante cultivée</u>	<u>Modeprincipalde multiplication(mult.) oude reproduction(repr.)</u>	<u>Régionintéressée</u>			
		<u>Afrique</u>	<u>Amérique</u>	<u>Asie/ Pacifique</u>	<u>Europe</u>
Orge	repr.sexuée:autogame	ZA	AR,CA,CL	NZ	CZ,DE,DK,EE,ES,FI,FR,GB,HR,HU,NL,RO,RU,SE
Pomme de terre	mult.végétative	ZA	CA,CL	NZ	CZ,DE,EE,GB,IL,NL,OCVV
Soja	repr.sexuée:autogame	ZA	AR,BR,CA		FR,HU,RU
Pommier	mult.végétative		AR	NZ	DE,FR,GB,HU,NL,OCVV
Fraisier	mult.végétative	KE	AR	NZ	DE,ES,FR,HU,IL,OCVV
Pétunia	mult.végétative/ repr. sexuée(variable)		CA	AU,JP,NZ,KR	DE,OCVV
Laitue	repr.sexuée:autogame				CZ,DE ,HU, NL,PL,ES,OCVV
Chouchinois	repr.sexuée:(hybrides)			JP, KR	DE,NL ,PL ,OCVV

9. En outre, les TWP compétents ont formulé les observations ci -après afin d'aider le TC à examiner les différentes propositions:

Orge/pomme de terre/soja

Le TWA a noté que les principes directeurs d'examen de l'orge et du soja ainsi que le projet de révision des principes directeurs d'examen de la pomme de terre contiennent tous des caractères électrophorétiques, qui pourraient être examinés dans le cadre du projet.

Le TWA est convenu qu'il y aurait intérêt à ce que chaque pays participant fournisse une liste de variétés afin de pouvoir évaluer le degré de recoupement. Le Bureau de l'Union a été prié d'élaborer un questionnaire rassemblant ces informations, dont les résultats pourraient ensuite être présentés au WG -PVD et au TC, afin de l'aider à prendre une décision sur la manière de procéder.

Orge

Le TWA a noté qu'un travail important de comparaison des différentes descriptions de variétés d'orge a déjà été réalisé par un expert du Danemark et présenté au TWA, à a session précédente. Il a en outre noté qu'un test d'étalonnage des stations aux fins de l'élaboration de descriptions variétales est en cours en Europe et que les résultats de cette étude, qui seront disponibles en juillet 2003, pourraient être examinés dans le cadre du projet de l'UPOV.

Pommier/fraisier

Le TWF a noté que l'Office communautaire des variétés végétales (OCVV) a prévu de mener une étude sur l'harmonisation des descriptions variétales concernant le pommier et le fraisier.

Pommier

Le TWF a noté que les principes directeurs d'examen du pommier sont en cours de révision et qu'une étude des descriptions variétales en ce qui concerne les caractères figurant dans les principes directeurs d'examen faciliterait la sélection des caractères avec astérisque et des caractères de groupement et permettrait d'indiquer les caractères qui n'ont pas été clairement décrits. Il a noté par ailleurs qu'il est très difficile de gérer une collection vivante de toutes les variétés notoirement connues en raison de la nature générale de la plante cultivée. Le TWF a appris qu'une étude des descriptions variétales, réalisée par l'Institut international des ressources phylogénétiques (IPGRI), avait montré de fortes variations d'une description variétale à l'autre. Il a en outre noté qu'il serait nécessaire d'examiner la répartition régionale des variétés de pommier.

Fraisier

Le TWF a considéré que le fraisier constituerait une bonne base pour une étude type parce qu'un grand nombre de variétés est cultivé dans le monde et que cette plante cultivée intéresse la plupart des membres de l'Union. Par ailleurs, celle -ci ne présenterait pas de problème de mutation.

Pétunia

Le TWO a estimé qu'un projet concernant le pétunia ne donnera probablement pas de résultats utiles, mais permettra néanmoins de connaître l'ampleur des variations entre les descriptions variétales.

Mesures devant être prises par le TC

10. Le TWC a considéré qu'un expert de son groupe devrait participer aux travaux du WG-PVD et a proposé que cette tâche soit déléguée au président du TWC.
11. Comme il a été expliqué au paragraphe 5, le TC et ses TWP ont été invités à traiter les aspects techniques de l'étude de type, à savoir :
 - a) proposer, en fonction de la nécessité (voir la section 3.1, intitulée "Priorité des espèces", de l'annexe du document TC/38/10) et des possibilités d'élaborer des descriptions variétales effectivement harmonisées (voir la section 3.2, intitulée "Nature des descriptions variétales", de l'annexe du document TC/38/10), une liste succincte d'espèces sur lesquelles l'étude de type pourrait être fondée;
 - b) déterminer les membres de l'Union et autres parties intéressées (voir la section 4.1.2, intitulée "Accès aux descriptions variétales 'publiées'", de l'annexe du document TC/38/10) qui souhaiteraient participer à l'étude de type pour chaque espèce;
 - c) déterminer les caractères des principes directeurs d'examen de l'UPOV qui peuvent avoir un pouvoir discriminant utile à partir des descriptions documentées publiées en différents endroits (voir la section 3.2.2, intitulée "Influence du milieu sur l'expression d'un caractère", de l'annexe du document TC/38/10);
 - d) examiner la possibilité d'élaborer des niveaux d'expression normalisés (c'est-à-dire des descriptions normalisées) pour les caractères des principes directeurs d'examen de l'UPOV ayant un pouvoir discriminant utile (voir la section 3.2.1, intitulée "Harmonisation de l'examen et de la notation des caractères", de l'annexe du document TC/38/10), pour toutes les variétés d'une espèce, ou un groupe donné de variétés au sein d'une espèce. Dans la mesure du possible, cette normalisation devrait faire intervenir tous les participants de l'étude, y compris ceux qui ne sont pas membres de l'Union. Dans le cas d'un groupe donné de variétés, ce groupe devrait être clairement défini;
 - e) étudier comment la normalisation des descriptions variétales peut être durablement maintenue;
 - f) étudier quelles autres informations pertinentes (voir la section 3.4, intitulée "Publication d'informations relatives à l'examen DHS", de l'annexe du document TC/38/10) peuvent être fournies avec une description variétale, et de quelle manière.
12. En ce qui concerne les points a) et b) ci-dessus, les informations présentées dans les paragraphes 7 à 9 du présent document sont destinées à aider le TC à traiter les deux premières étapes de l'étude de type.
13. S'agissant du point c) ci-dessus, le TC souhaitera peut-être examiner les résultats du travail de comparaison des descriptions variétales de l'orge, que le TWA a réalisé (voir le

document TWA/30/16) et, en particulier, la méthode que celui-ci a employée pour obtenir des informations sur des descriptions variétales auprès de différentes sources.

14. S'agissant du point d) ci-dessus, le TC souhaiterait être entendu en considération des observations formulées par le TWA au cours de ses délibérations sur le document TC/38/10 Add.:

i) adaptation de différentes descriptions à la même variété

Le TWA est convenu qu'en ce qui concerne les plantes agricoles, il sera impossible d'harmoniser les descriptions variétales de façon à en obtenir une seule. Ainsi, il a estimé que le projet concernant ces plantes ne pourra être mis en œuvre que si l'on peut adapter différentes descriptions à la même variété. Pour le démontrer, il a recommandé de présenter les résultats de l'étude sur les descriptions variétales du colza (document TWA/31/9) au TC et au CAJ.

ii) sélection de caractères de groupement

Le TWA a noté qu'une plus grande attention devrait être accordée à la sélection et à la description des caractères de groupement, que celle qui avait été accordée aux principes directeurs d'examen dans le passé.

iii) mesures de l'"écart phénotypique"

Le TWA a proposé de prendre en considération l'utilisation éventuelle de mesures de l'"écart phénotypique" dans le projet.

15. Le TC est invité à noter que le présent document sera également présenté au WG -PVD, qui se réunira pendant la semaine de la session du TC, prévue en avril 2003. Toute observation formulée par le WG -PVD lui sera communiquée lorsqu'il procédera à l'examen de ce point de l'ordre du jour.

16. Le TC est invité à:

a) *déterminer les espèces sur lesquelles l'étude devrait être fondée, les parties intéressées qui seront invitées à participer à l'étude, ainsi que les coordonnateurs pour les espèces concernées par l'étude, comme indiqué au paragraphe 11 a) et b);*

b) *examiner la manière de mettre en œuvre les étapes suivantes du projet, tel qu'indiqué au paragraphe 11 c) et d); et*

c) *déterminer si le président du TWC devrait être invité à participer aux travaux du WG-PVD.*